

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

27 February 1987

Doc. 5705

REPORT

in reply to the 24th report
on the activities of the Intergovernmental Committee
for Migration (ICM) ¹

(1 January 1984-31 December 1985)

(Rapporteur : Mr GRUSSENMEYER)

I. Draft recommendation

presented by the Committee on Migration,
Refugees and Demography ²

The Assembly,

1. Having regard to its Recommendation 1016 (1985) on living and working conditions of refugees and asylum-seekers ;

2. Having examined the 24th report on the activities of the Intergovernmental Committee for Migration (ICM), covering the period 1 January 1984-31 December 1985 (Doc. 5612) and the report by its Committee on Migration, Refugees and Demography, in reply thereto (Doc. 5705) ;

3. Welcoming the fact that, during this period, ICM played an essential role in the assistance and transport of migrants and refugees, in co-operation with governments and other international organisations such as the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), as well as in other fields such as the transfer of human resources ;

1. See Doc. 5612 and Reference No. 1537 of 17 September 1986.

2. a. Unanimously adopted by the committee on 25 February 1987.

Members of the committee: MM. *Dejardin (Chairman)*, *Cuco, Killilea (Vice-Chairmen)*, Mrs *Albuquerque*, Mrs *de Azevedo*, MM. *Baunsgaard, Böhm, Mrs Bourdara, MM. Declercq, Demarco, Eijssink, Eisma, Mrs Ekman, MM. Enders, Foschi, Mrs Francese (Alternate: Mr Lodigiani), MM. Galley (Alternate: *Chenard*), Gassner (Alternate: *Hassler*), Grussenmeyer, Hatzigakis, Mrs Hennicot-Schoepges, Mr Hesele, Mrs Knudsen, MM. Lyssarides (Alternate: *Matsis*), Lord Mackie of Benshie (Alternate: Mr *Freeson*), MM. *Morris, A. Müller, Özarslan, Mrs Persson, MM. Riesen, Romero, Yaşa*.*

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See Recommendation 1054 (Standing Committee, 27 March 1987).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

27 février 1987

Doc. 5705

RAPPORT

portant réponse au 24^e rapport
sur les activités du Comité intergouvernemental
pour les migrations (CIM) ¹

(1^{er} janvier 1985-31 décembre 1985)

(Rapporteur : M. GRUSSENMEYER)

I. Projet de recommandation

présenté par la commission des migrations, des réfugiés
et de la démographie ²

L'Assemblée,

1. Se référant à sa Recommandation 1016 (1985) relative aux conditions de vie et de travail des réfugiés et des demandeurs d'asile ;

2. Ayant examiné le 24^e rapport sur les activités du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), couvrant la période du 1^{er} janvier 1984 au 31 décembre 1985 (Doc. 5612), et le rapport de sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie lui portant réponse (Doc. 5705) ;

3. Se félicitant de ce que, pendant cette période, le CIM a joué un rôle essentiel en matière d'assistance et de transfert de migrants et de réfugiés, en coopération avec les gouvernements et d'autres organisations internationales, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), ainsi que dans d'autres domaines, comme le transfert de ressources humaines ;

1. Voir Doc. 5612 et Renvoi n° 1537 du 17 septembre 1986.

2. a. Adopté à l'unanimité par la commission le 25 février 1987.

Membres de la commission: MM. *Dejardin (Président)*; *Cuco, Killilea (Vice-Présidents)*, M^{mes} *Albuquerque, de Azevedo*, MM. *Baunsgaard, Böhm, M^{me} Bourdara, MM. Declercq, Demarco, Eijssink, Eisma, M^{me} Ekman, MM. Enders, Foschi, M^{me} Francese (Remplaçant: M. *Lodigiani*), MM. *Galley (Remplaçant: Chenard)*, Gassner (Remplaçant: *Hassler*), Grussenmeyer, Hatzigakis, M^{me} Hennicot-Schoepges, M. Hesele, M^{me} Knudsen, MM. Lyssarides (Remplaçant: *Matsis*), Lord Mackie of Benshie (Remplaçant: M. *Freeson*), MM. *Morris, A. Müller, Özarslan, M^{me} Persson, MM. Riesen, Romero, Yaşa*.*

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir Recommandation 1054 (Commission Permanente, 27 mars 1987).

4. Noting with satisfaction that some 134 000 people received ICM assistance in 1984, and 120 000 in 1985 ;

5. Paying tribute to ICM's contribution to the resettlement of Soviet Jewish migrants in Israel and other countries ;

6. Recognising the very considerable increase in the number of displaced persons and refugees assisted by ICM in Latin America in 1984 and 1985 and which is likely to continue ;

7. Noting the rise in the number of people authorised to emigrate directly from Vietnam under the Orderly Departure Programme for Vietnamese, implemented by the Vietnamese authorities since 1979, and regretting that some West European host countries have adopted restrictive measures in respect of those refugees ;

8. Deeply disturbed by the plight of the disabled refugees with whom ICM has been dealing for many years ;

9. Stressing the need to reduce as far as possible the waiting period of refugees needing to be resettled elsewhere ;

10. Recalling that, in its current affairs debate during the second part of its 38th Session (17-25 September 1986), the need for a common stance by member states on the question of receiving refugees and asylum-seekers was strongly emphasised ;

11. Paying tribute to the high quality of ICM's activities, not only those aimed at assisting migrants and refugees, but also those concerning the return of talent, selective migration and the recruitment of integrated experts ;

12. Expressing great satisfaction at the co-operation between ICM and other international organisations such as the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and the International Committee of the Red Cross (ICRC), which permits, thanks to the complementarity and co-ordination of their respective operations, a satisfactory use of the resources allocated to each of them ;

13. Considering that ICM's action contributes to an international sharing of the costs involved in receiving refugees and asylum-seekers ;

14. Hoping that relations between ICM and the Council of Europe's intergovernmental sector will be further developed in the framework of :

i. the European Committee on Migration (CDMG), on which ICM is represented by an observer, and

4. Notant avec satisfaction que quelque 134 000 personnes en 1984, et 120 000 en 1985 ont bénéficié de l'assistance du CIM ;

5. Rendant hommage à la contribution du CIM au rétablissement de migrants juifs soviétiques en Israël et dans d'autres pays ;

6. Prenant note de l'augmentation très considérable du nombre de personnes déplacées et de réfugiés assistés par le CIM en Amérique latine en 1984 et en 1985, et qui, vraisemblablement, se poursuivra ;

7. Prenant acte de l'accroissement du nombre de personnes autorisées à émigrer directement du Vietnam dans le cadre du Programme de départs légaux de ressortissants vietnamiens mis en œuvre par les autorités vietnamiennes depuis 1979, et regrettant que certains pays d'accueil de l'Europe occidentale adoptent des mesures restrictives à l'égard de ces réfugiés ;

8. Profondément inquiète du sort des réfugiés handicapés dont le CIM s'occupe depuis de nombreuses années ;

9. Soulignant la nécessité d'écourter autant que possible l'attente des réfugiés qui doivent être réinstallés ailleurs ;

10. Rappelant que, lors du débat d'actualité qui a eu lieu pendant la deuxième partie de la 38^e Session (17-25 septembre 1986), le besoin d'une approche commune des Etats membres en matière d'accueil de réfugiés et de demandeurs d'asile a été exprimé avec force ;

11. Rendant hommage à la grande qualité des activités menées par le CIM non seulement en ce qui concerne l'assistance aux migrants et aux réfugiés, mais aussi en matière de retour de compétences de migrations sélectives et de recrutement d'experts intégrés ;

12. Exprimant sa grande satisfaction au sujet de la coopération entre le CIM et des organisations internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui permet, grâce à la complémentarité et à la synchronisation des opérations respectives, une utilisation satisfaisante des moyens octroyés à chacune d'elles ;

13. Considérant que l'action du CIM contribue à la répartition des charges découlant de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile au niveau international ;

14. Souhaitant un développement des rapports entre le CIM et le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe dans le cadre :

i. du Comité européen sur les migrations (CDMG), où le CIM a un siège d'observateur, et

ii. the *ad hoc* Committee of Experts on legal aspects of territorial asylum and refugees and stateless persons (CAHAR);

15. Welcoming the generous support given to ICM by the member states which belong to this organisation;

16. Reiterating the wish it expressed in its Resolution 829 (1984) on the activities of ICM, that Council of Europe member states which have not yet joined ICM should do so promptly: they could thus benefit from rationalisation of the resources offered by a multilateral organisation which co-operates with other multilateral organisations to which in many cases they already belong;

17. Considering that the assistance obtainable through such membership would make for more even sharing of costs between states and would be less expensive than developing national administrative resources to deal with the growing number of asylum-seekers or with the specific problems of certain ethnic groups;

18. Considering that co-operation among the Council of Europe member states in the field of migrants and refugees would be more beneficial if they were all involved in ICM's programmes of activities;

19. Earnestly requesting its members to engage actively in publicising and supporting ICM's action, both within national parliaments and *vis-à-vis* governments,

20. Recommends that the Committee of Ministers:

a. examine the scope for extending co-operation between ICM, on the one hand, and the CDMG and the CAHAR, on the other;

b. urge France, Iceland, Ireland, Liechtenstein, Malta, Spain, Sweden, Turkey and the United Kingdom to join ICM;

c. request the governments of member states which already belong to ICM to confer together with a view to unifying their positions within the organisation.

II. Explanatory memorandum by Mr GRUSSENMEYER

A. Introduction

1. In the course of the 38th Ordinary Session of the Parliamentary Assembly, the right of asylum was chosen as the theme for the current affairs debate which was prompted by the increasing influx of asylum-seekers in Europe. At a time when xenophobia generated by unemployment is on the rise, this influx increase comes exactly at a

ii. du Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR);

15. Se félicitant du soutien généreux apporté au CIM par les Etats membres qui en font partie;

16. Renouvelant le souhait qu'elle avait formulé dans sa Résolution 829 (1984), sur les activités du CIM, que les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres du CIM le deviennent rapidement, ce qui leur permettrait de bénéficier de la rationalisation des moyens offerts par une organisation multilatérale qui coopère avec d'autres organisations multilatérales dont souvent ils sont déjà membres;

17. Estimant que l'assistance obtenue par une telle adhésion faciliterait une meilleure répartition des charges entre les Etats et serait moins coûteuse que le développement de moyens administratifs nationaux pour faire face au nombre croissant de demandeurs d'asile ou aux problèmes particuliers de certains groupes ethniques;

18. Estimant que la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière de migrations et de réfugiés serait plus bénéfique s'ils étaient tous engagés dans les programmes d'activités du CIM;

19. Demandant instamment à ses membres de s'engager activement à faire connaître et à soutenir l'action du CIM aussi bien au sein des parlements nationaux qu'auprès des gouvernements,

20. Recommande au Comité des Ministres :

a. d'examiner les possibilités de développer la coopération entre le CIM d'une part et le CDMG et le CAHAR de l'autre;

b. d'inviter la France, l'Islande, l'Irlande, le Liechtenstein, Malte, l'Espagne, la Suède, la Turquie et le Royaume-Uni à adhérer au CIM;

c. d'inviter les gouvernements des Etats membres qui font partie du CIM à se concerter en vue de présenter des positions communes au sein de cette organisation.

II. Exposé des motifs par M. GRUSSENMEYER

A. Introduction

1. Au cours de la 38^e Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire, le droit d'asile a été choisi comme thème du débat d'actualité en raison de l'accroissement du nombre de demandeurs d'asile en Europe. Avec la montée du chômage engendrant la xénophobie, cet accroissement intervient à un moment où les pays européens sont pré-

moment of decreasing capability by the European countries in receiving and offering asylum to thousands of desperate migrants.

2. In the current affairs debate, what emerged as a pressing issue was the necessity for practical co-operation between the member states in elaborating and enforcing common policies so as to avoid an unequal sharing of costs and numbers of the influx by all member states.

3. In fact, the practical co-operation carried out by the Council of Europe, though useful, is not sufficient in view of the urgency of the situation and the present and future needs of asylum-seekers and other types of migrants. The action carried out by the Intergovernmental Committee for Migration (ICM) shows us how valuable such a multilateral organic co-operation is on the operational level. Its policy, achieved through negotiations and bilateral agreements between countries of origin and host countries, allows for a planned and orderly flow of migrants.

4. The 24th report goes one step further than just summarising the activities of ICM. It not only presents the European perception of migrants, be it immigrants, refugees, asylum-seekers or economic migrants, but also the situation created in reaction to the increased influx and its possible remedies.

B. ICM activities

a. General

5. The 24th report on the activities of ICM submitted to the Assembly corresponds to the period from 1 January 1984 to 31 December 1985. During this time, ICM strengthened and developed one of its main tasks in the promotion of planned and orderly migration of persons in refugee or refugee-like situations, as well as in the field of transfer of specialised human resources to further the economic and social advancement of developing countries.

6. The aforementioned tasks are carried out in close co-operation with the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). ICM participates in UNHCR programmes and has activities of its own but in both cases focuses on the technical aspects of preparation for movement of refugees to host countries. This includes documentation, preparation of resettlement files, medical screening, vaccinations when requested and the travel arrangements.

7. We noted with satisfaction that Kenya became the first African member country of ICM and that Australia rejoined the committee after an absence of eleven years.

cisément moins à même d'accueillir ces milliers de migrants désespérés et de leur offrir asile.

2. Le débat d'actualité a mis en évidence la nécessité et l'urgence, pour les Etats membres, de coopérer de manière concrète en vue d'élaborer et d'appliquer des politiques communes qui permettent de répartir plus équitablement le nombre des personnes à accueillir et les charges en résultant entre tous les Etats membres.

3. De fait, sur le plan pratique, la coopération instaurée par le Conseil de l'Europe, si elle a son utilité, n'est pas suffisante face à l'urgence de la situation et aux besoins actuels et futurs des demandeurs d'asile et d'autres types de migrants. Les activités du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) témoignent de l'importance que revêt, du point de vue opérationnel, une coopération organique multilatérale. La politique concertée, qui se fonde sur des négociations et des accords bilatéraux entre pays d'origine et pays d'accueil, permet de prévoir et de réguler les flux migratoires.

4. Le 24^e rapport fait plus que simplement résumer les activités du CIM. Il analyse non seulement la manière dont les migrants toutes catégories confondues (immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile ou demandeurs d'emploi) sont perçus en Europe, mais aussi la situation créée par l'augmentation de leur nombre et les remèdes possibles.

B. Activités du CIM

a. Généralités

5. Le 24^e rapport soumis à l'Assemblée sur les activités du CIM couvre la période du 1^{er} janvier 1984 au 31 décembre 1985. Durant cette période, le CIM a renforcé et développé son action de planification et de régulation des mouvements des réfugiés ou des personnes se trouvant dans une situation similaire, ce qui est l'une de ses tâches prioritaires, ainsi que le transfert, vers les pays en développement, de personnel spécialisé capable d'accélérer leur progrès économique et social.

6. Il a accompli ces tâches en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR). Mais qu'il participe à des programmes du HCNUR ou agisse pour son propre compte, le CIM concentre ses activités sur les aspects techniques de la préparation des mouvements à destination des pays d'accueil, notamment : documentation, traitement des dossiers de réinstallation, contrôle sanitaire et, si nécessaire, vaccinations, enfin les arrangements concernant le transport.

7. Il y a lieu de se féliciter que le Kenya soit devenu le premier pays membre africain du CIM et que l'Australie ait rejoint le comité après onze années d'absence.

8. The majority of the movements assisted by ICM concerned refugees originating from Eastern Europe, South-East Asia, the Middle East, Africa, Latin America and Oceania. These movements of migrants and refugees are influenced by political, economic, social and demographic events in different parts of the world.

9. In 1984, the organisation moved a total of 134 000 persons, and in 1985, 120 000 persons, giving a total in excess of 250 000 persons.

10. While in numerical terms ICM's refugee related programmes have remained fairly constant, the Assembly noted that this work is becoming increasingly complex as the groups of people assisted have become smaller, and sometimes only consisted of a single person.

b. Refugees

i. Europe

11. In 1984, some 29 000 refugees and displaced persons were resettled from Europe under ICM's auspices; in 1985, some 25 000.

12. There was a marked decrease in the number of Polish refugees received and processed, while 1985 saw a slight increase over 1984 in the number of Jews permitted to leave the Soviet Union (1 140 Soviet Jews in 1985 as opposed to 904 in 1984). It should be noted also that the number of people from Eastern Europe who went into voluntary exile increased in comparison with earlier years.

ii. Asia

13. The refugee movements in Asia in the period in question have been in line with those of earlier periods: 88 300 persons in 1984 and 79 600 in 1985 were assisted under the Special Programme for Indo-Chinese Refugees run by ICM. In total, 167 900 persons were moved in 1984-85, an increase of approximately 5% over the previous two years (161 000).

14. We noted an increase in the figures concerning persons transferred directly from Vietnam under the Orderly Departure Programme for Vietnamese implemented since 1979. The programme has significantly changed the pattern of movements which increased from 9 852 in 1980 to 28 467 in 1984, decreasing somewhat (25 175) in 1985, due to a decline in intake by West European governments.

15. In recent years ICM has dealt with handicapped refugees and so-called "long-stayers" who have been in camps for as long as six years awaiting resettlement.

8. La majorité des personnes aidées par le CIM sont des réfugiés originaires d'Europe de l'Est, du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie. Ces mouvements de migrants et de réfugiés sont fortement influencés par les événements politiques, économiques, sociaux ou démographiques survenant dans les différentes parties du monde.

9. En 1984, l'organisation s'est occupée du transfert de 134 000 personnes et, en 1985, de 120 000 personnes, soit, au total, plus de 250 000 personnes.

10. L'Assemblée a noté que si, en termes numériques, les programmes d'aide aux réfugiés du CIM restent d'ampleur constante, l'action devient de plus en plus complexe car les groupes assistés sont de plus en plus petits, ne comportant parfois qu'une seule personne.

b. Réfugiés

i. Europe

11. En 1984, environ 29 000 réfugiés et personnes déplacées en provenance d'Europe ont été réinstallés sous les auspices du CIM; en 1985, ils étaient quelque 25 000.

12. Durant cette période, une diminution sensible du nombre de réfugiés polonais a été enregistrée mais, en 1985, le nombre de juifs autorisés à quitter l'Union Soviétique a légèrement augmenté par rapport à 1984 (904 en 1984 et 1 140 en 1985). A noter aussi que le nombre de personnes originaires d'Europe de l'Est qui ont choisi de s'exiler s'est accru par rapport aux années précédentes.

ii. Asie

13. Les mouvements de réfugiés d'Asie pendant la période considérée sont comparables à ceux des années précédentes: 88 300 personnes en 1984 et 79 600 en 1985 ont bénéficié de l'aide offerte dans le cadre du Programme spécial pour réfugiés indochinois. Au total, 167 900 personnes ont été concernées en 1984-1985, soit 5 % de plus que les deux années précédentes (161 000).

14. A noter aussi un accroissement du nombre des personnes transférées directement à partir du Vietnam, au titre du Programme de départ légaux de ressortissants vietnamiens, opérationnel depuis 1979. Ce programme a sensiblement modifié la physionomie des mouvements de cette provenance, le nombre des personnes étant passé de 9 852 en 1980 à 28 467 en 1984, avec une légère diminution en 1985 (25 175) en raison d'une réduction des contingents acceptés par les gouvernements d'Europe occidentale.

15. Ces dernières années, le CIM s'est également occupé des réfugiés handicapés et de ceux dits «de long séjour» qui attendent leur réinstallation dans des camps de premier asile pendant des périodes pouvant aller jusqu'à six ans.

iii. *Africa and the Middle East*

16. There was an increase in the number of refugees in 1984 (20% more than in 1983) to a total of 3 678 and 2 400 in 1985. The increase was especially due to a growing caseload of Ethiopians. The need for resettlement from Africa is, however, declining.

17. We have also noted that ICM assisted in the resettlement of Afghan and some Iranian refugees totalling 3 128 in 1984 and 3 631 in 1985.

iv. *Latin America*

18. We are concerned about the considerable increase in the number of displaced persons and refugees who were in need of ICM migration assistance in 1984 and 1985. During the two-year period, 13 000 left for resettlement overseas mainly from Costa Rica, El Salvador, Guatemala and Mexico. Changes of government in Argentina and Uruguay have led to significant return flows. Overall, in the two-year period, some 30 000 persons were assisted by ICM in their resettlement or repatriation.

19. The return of some 5 000 Salvadoreans from the United States to El Salvador, where they received counselling and limited material assistance from ICM, is noted with satisfaction. Also, some 9 000 persons have voluntarily returned to Argentina and Uruguay in the two years in question, with the assistance of ICM and the UNHCR.

c. *Migration*i. *Latin America: selective migration, integrated experts and technical co-operation*

20. ICM implements several programmes in Latin America in the field of human resources development, such as selective migration, return of talent and integrated experts programmes. In 1985, 1 720 professionals, technicians and highly skilled workers were transferred to Latin America, as compared to 1 517 in 1984, under the Selective Migration Programme.

21. We noted with great satisfaction that several European countries are supporting ICM in Latin America, not only financially, but also by seconding experts to the countries that request them under the Integrated Experts Programme. 97 experts have been placed in the two-year period. They are making a direct contribution to the productive output and are at the same time sharing their know-how and experience with their working partners.

22. Since the signing of a memorandum of understanding in June 1981 by ICM and the Organisation of American States (OAS), co-oper-

iii. *Afrique et Moyen-Orient*

16. Le nombre de réfugiés a augmenté (20 % de plus qu'en 1983) pour atteindre un total de 3 678 en 1984 et de 2 400 en 1985, principalement du fait de l'Éthiopie. À noter cependant une diminution des demandes de réinstallation en provenance de l'Afrique.

17. Il convient de signaler également que le CIM a aidé à la réinstallation de réfugiés afghans et iraniens dont le nombre total s'est élevé à 3 128 en 1984 et à 3 631 en 1985.

iv. *Amérique latine*

18. La progression considérable en 1984 et en 1985 du nombre de personnes déplacées et de réfugiés qui ont nécessité l'assistance du CIM est préoccupante. Durant les deux années considérées, 13 000 personnes, originaires pour la plupart du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala et du Mexique, ont été réinstallées outre-mer. Les changements de gouvernement intervenus en Argentine et en Uruguay ont provoqué d'importants mouvements de retour. Pendant la période visée, un total d'environ 30 000 personnes ont été réinstallées ou rapatriées avec l'aide du CIM.

19. Le retour dans leur pays de près de 5 000 Salvadoriens exilés aux États-Unis est à accueillir avec satisfaction. Ils ont reçu une aide des services-conseils et une assistance matérielle limitée du comité. Environ 9 000 autres personnes qui avaient librement décidé de rentrer en Argentine et en Uruguay au cours de ces deux années ont également bénéficié du soutien du CIM et du HCNUR.

c. *Migrations*i. *Amérique latine: migration sélective, programmes d'experts intégrés et coopération technique*

20. Le CIM met en œuvre plusieurs programmes d'aide en ressources humaines pour le développement (migration sélective, retour de compétences, programmes d'experts intégrés). C'est ainsi qu'en 1985, 1 720 cadres, techniciens et travailleurs hautement qualifiés ont été transférés en Amérique latine dans le cadre du Programme de migration sélective, contre 1 517 en 1984.

21. Il y a lieu de se réjouir du soutien que plusieurs pays européens apportent au CIM en Amérique latine, non seulement financièrement, mais aussi en détachant des experts auprès des pays qui en font la demande au titre du Programme d'experts intégrés; durant les deux années considérées, 97 experts ont ainsi été affectés à ces pays. Ils contribuent directement à améliorer la productivité, tout en partageant leur savoir-faire et leur expérience avec ceux qui travaillent à leurs côtés.

22. La coopération s'est intensifiée depuis la signature d'un protocole d'accord (en juin 1981) entre le CIM et l'Organisation des États améri-

ation has increased. In 1984, the OAS, Spain and ICM sponsored a seminar on demographic and legal aspects of labour migration in Mexico and Central America. In addition, a course on Inter-American migration was held in Buenos Aires in 1985.

23. In 1984, ICM signed an agreement with the International Labour Organisation (ILO) for the execution of a project for the movement and settlement of populations between and within Latin American countries. In particular, a resettlement programme of 200 Salvadorean and 200 Argentinian agricultural families in Argentina was elaborated with a view to their return to full productive lives and eventual self-sufficiency. The directors of ICM and the ILO sent a joint appeal in December 1985 for financial contributions by the bodies interested in its execution.

ii. *Aid programme for African countries*

24. During the period covered by the 24th report, three programmes dealt with the transfer of qualified African staff:

— the reintegration financed by the EEC of qualified African nationals (total 300) in their countries of origin, specifically Kenya, Somalia, Zimbabwe;

— the return of talent programme to Africa from the United States financed by the latter which provides for the return of 140 qualified Africans over a period of three years;

— for individuals not covered by the above programmes, ICM provides transport at reduced fares (facilitated passage programme).

25. The resettlement of this qualified staff is achieved through close co-operation between host countries and ICM.

iii. *Migration training services and medical services*

26. During the period from 1984 to 1985, 11 000 persons were trained in ICM language courses. Furthermore, cultural orientation courses were organised in Europe to prepare East European refugees for resettlement in the United States.

27. We noted with satisfaction the involvement of ICM in providing medical assistance during the processing and moving of refugees and migrants and further encourage the efforts by ICM to find resettlement for handicapped "long-stayers".

cains (OEA). En 1984, l'OEA, l'Espagne et le CIM ont parrainé un séminaire sur les aspects démographiques et juridiques de la migration de main-d'œuvre au Mexique et en Amérique centrale. Un stage sur les migrations interaméricaines s'est également tenu à Buenos Aires en 1985.

23. En 1984, le CIM a signé un accord avec l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la mise en œuvre d'un projet commun sur les mouvements et l'installation de populations entre et à l'intérieur de pays latino-américains. Plus précisément, un programme de réinstallation, en Argentine, de 200 familles d'agriculteurs salvadoriens et de 200 familles d'agriculteurs argentins a été mis au point en vue de leur permettre d'avoir une vie productive et, à long terme, d'atteindre l'autosuffisance. En décembre 1985, les directeurs du CIM et du BIT ont lancé conjointement un appel pressant aux instances intéressées par la mise en œuvre de ce programme pour obtenir une aide financière.

ii. *Programme d'aide aux pays africains*

24. Au cours de la période couverte par le 24^e rapport, trois programmes ont été consacrés au transfert de personnel africain qualifié:

— la réintégration, financée par la CEE, de ressortissants africains qualifiés (300 au total) dans leurs pays d'origine: Kenya, Somalie, Zimbabwe;

— le retour de compétences en Afrique de ressortissants africains résidant aux Etats-Unis, programme qui est financé par ce pays et qui concerne le retour sur trois ans de 140 Africains qualifiés;

— pour les individus ne bénéficiant pas des deux programmes précédents, le CIM offre des tarifs réduits pour le voyage (programme de facilités de passage).

25. La réinstallation de ce personnel qualifié est réalisée au moyen d'une coopération étroite entre les pays de destination et le CIM.

iii. *Services de formation à la migration et services médicaux*

26. En 1984, comme en 1985, 11 000 personnes ont suivi les cours de langues du CIM. Parallèlement, des cours d'orientation culturelle ont été organisés en Europe à l'intention des réfugiés d'Europe de l'Est devant se réinstaller aux Etats-Unis.

27. Il faut se féliciter de l'aide médicale apportée par le CIM pendant l'accomplissement des formalités et le transport des réfugiés et migrants, et encourager ses efforts pour pourvoir à la réinstallation des personnes handicapées et qui résident depuis longtemps dans des camps.

iv. *Co-operation with international organisations*

28. We welcome the increasing co-operation between ICM and other international organisations, which is characterised by a well thought-out complementarity, ensuring a good use of governmental financial contributions to various international institutions.

29. The ICM programme for resettlement assistance covers a wide range of activities which are carried out in close co-operation with the UNHCR, the ICRC and the League of Red Cross Societies. ICM co-operates mainly with the UNHCR in most of its activities, such as:

— the Orderly Departure Programme for Vietnamese which has been implemented since 1979. ICM provides technical and logistic assistance. The programme has significantly increased the number of departures from Vietnam, from 3 852 in 1980 to 28 467 persons in 1984 and 25 175 in 1985;

— in finding resettlement for handicapped refugees and so-called "long-stayers";

— for the past two years ICM collaborated with the UNHCR in the implementation of a programme of repatriation of former refugees or exiles from Argentina and Uruguay. A total of 9 000 people were assisted in the past two years (1984-85).

30. In 1984, ICM signed an agreement with the ILO for the execution of a project for the movement and settlement of populations between and within Latin American countries. Moreover, ICM signed a memorandum of understanding with the United Nations Development Programme (UNDP) and an addendum in 1985 which enable ICM to use UNDP offices in countries where it is not represented.

v. *Co-operation with the Council of Europe*

31. Co-operation with the Council of Europe could be improved. In the intergovernmental sector, ICM can attend the meetings of the European Committee on Migration (CDMG) in an observer capacity. But according to our information, the attendance is scarce.

32. However, ICM does not have observer status with the *ad hoc* Committee of Experts on legal aspects of territorial asylum, refugees and stateless persons (CAHAR).

33. Considering the complementarity of the Council of Europe intergovernmental activities and those of the ICM, co-operation should be developed with the CDMG and established with the CAHAR.

iv. *Coopération avec les organisations internationales*

28. Il convient d'accueillir avec satisfaction le renforcement de la coopération entre le CIM et les organisations internationales; elle répond à une complémentarité bien conçue et permet une utilisation efficace des contributions financières que les gouvernements mettent à la disposition des diverses instances internationales.

29. Le Programme d'aide à la réinstallation du CIM couvre un vaste éventail d'activités qui sont menées à bien en étroite coopération avec le HCNUR, le CICR et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. C'est principalement avec le HCNUR que le CIM collabore pour la plupart de ses activités, notamment:

— programme de départs légaux de ressortissants vietnamiens, appliqué depuis 1979, le CIM fournissant aide technique et logistique. Grâce à ce programme, le nombre de départs du Vietnam est passé de 3 852 en 1980 à 28 467 en 1984 et 25 175 en 1985;

— recherche de possibilités de réinstallation pour les réfugiés handicapés et «de long séjour»;

— ces deux dernières années, le CIM a coopéré avec le HCNUR à la mise en œuvre d'un programme de rapatriement d'anciens réfugiés ou exilés argentins et uruguayens. Au total, 9 000 personnes ont bénéficié de ce type d'assistance en 1984 et en 1985.

30. En 1984, le CIM a signé un accord avec l'OIT pour la réalisation d'un projet concernant le transfert et l'installation de populations entre les pays d'Amérique latine et à l'intérieur de ces pays. En outre, ont été conclus avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) un protocole d'accord et un addendum, en 1985, qui permettent au CIM d'utiliser les bureaux du PNUD dans les pays où il n'est pas représenté.

v. *Coopération avec le Conseil de l'Europe*

31. La coopération avec le Conseil de l'Europe pourrait être améliorée. Dans le secteur intergouvernemental, le CIM a la possibilité d'assister, en qualité d'observateur, aux réunions du Comité européen sur les migrations (CDMG) mais, selon les informations dont on dispose, il n'en use guère.

32. Le CIM n'a pas cette qualité d'observateur auprès du Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR).

33. Etant donné la complémentarité des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe et de celles du CIM, il serait souhaitable d'intensifier la coopération de ce dernier avec le CDMG et le CAHAR.

34. Referring to the co-operation with the Assembly Committee on Migration, Refugees and Demography, we welcome the exchange of information and the regular contacts resulting from invitations addressed to us for important ICM conferences and the participation of ICM representatives at our committee meetings.

35. Tribute must be paid to ICM for the successful seminar held in December 1985 on "Economic and social aspects of voluntary return migration" attended by Mr Claude Dejardin, Chairman of the Committee on Migration, Refugees and Demography, and Mr Gaetano Adinolfi, Deputy Secretary General of the Council of Europe.

36. We feel, though, that ICM's monthly dispatch does not pay due attention to the Council of Europe's activities in the field of migration. We think that it would be to the advantage of the readers and the cause of migrants if such a gap were to be filled.

C. Necessary reinforcement of European co-operation

37. During the current affairs debate on the right of asylum, members of the Assembly made many references to Recommendations 1016 (1985) on living and working conditions of refugees and asylum-seekers and 1031 (1986) on the 24th report on the activities of the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, the need for North-South dialogue and problems related to migrants and refugees. The committee has devoted much of its time in the past to discussing these issues, and shall continue to do so in the coming months.

38. Because of the economic recession and high unemployment experienced by European countries in the last decade, the traditional role of Europe as the sanctuary of freedom for the millions of desperate asylum-seekers, refugees from poverty in the Third World and refugees from the Eastern bloc is being questioned.

39. Unilateral approaches by member states are followed which result in a shift of responsibility and leave other nations to bear the major part of the burden. Unfortunately, the practice of reducing the number of refugees admitted in accordance with the 1951 Convention relating to the Status of Refugees has increased the danger that persons fleeing persecution are denied asylum.

40. In the light of the above, Europe should strive at a common approach in sharing both the costs and the numbers of arriving refugees or asylum-seekers. Many members of the Parliamentary Assembly expressed their concern at the absence of a coherent common policy by Europe on such a delicate humanitarian issue and expressed the wish that the aforementioned recommendations passed

34. Pour ce qui est de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie de l'Assemblée, il y a lieu de se féliciter de l'échange d'informations et des contacts réguliers lors de la participation de parlementaires invités aux grandes conférences du CIM, et de celle de représentants de ce dernier aux réunions de la commission.

35. Il convient aussi de faire l'éloge du CIM pour le très intéressant séminaire qu'il a tenu en décembre 1985 sur «Les aspects économiques et sociaux de la migration de retour volontaire»; M. Claude Dejardin, président de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, et M. Gaetano Adinolfi, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, y ont assisté.

36. A noter cependant que la dépêche mensuelle du CIM n'accorde pas toute la place voulue aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations. Il serait bon, à la fois pour les lecteurs et pour la cause des migrants, d'y porter remède.

C. Renforcement nécessaire de la coopération européenne

37. Au cours du débat d'actualité sur le droit d'asile, les membres de l'Assemblée ont fait de nombreuses références aux Recommandations 1016 (1985) relative aux conditions de vie et de travail des réfugiés et des demandeurs d'asile et 1031 (1986) relative au 24^e rapport sur les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la nécessité du dialogue Nord-Sud et aux problèmes qui touchent les migrants et les réfugiés. La commission a consacré beaucoup de temps à l'examen de ces questions et continuera à s'y intéresser dans les mois à venir.

38. En raison de la récession économique et du taux de chômage élevé qui caractérisent les pays européens depuis dix ans, le rôle traditionnel de l'Europe en tant que sanctuaire de liberté pour des millions de demandeurs d'asile désespérés, de réfugiés de la pauvreté du tiers monde et de réfugiés du bloc de l'Est se trouve remis en question.

39. Les démarches unilatérales de certains Etats membres ont pour résultat un déplacement des responsabilités qui laisse à d'autres pays la plus grosse part du fardeau. Malheureusement, la pratique de diminuer le nombre de réfugiés admis conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés a accru le risque que des personnes fuyant la persécution se voient refuser le droit d'asile.

40. C'est pourquoi l'Europe devrait s'efforcer d'adopter une position commune et de répartir plus équitablement entre les pays membres le nombre de réfugiés ou de demandeurs d'asile à accueillir ainsi que les charges qui en découlent. De nombreux parlementaires se sont déclarés préoccupés par l'absence d'une politique commune cohérente de l'Europe sur cette délicate

by the Assembly should be implemented by all so as to avoid being accused of practising a double-standard policy.

41. The ongoing work of the Council of Europe in the field of refugees is particularly dedicated to the establishment of common norms with a view to paving the way to common policies. Recommendation 1016 (1985) underlines the importance of this work and points out the problems which require further progress, but at the same time it stresses the need for a practical co-operation aiming at promoting burden-sharing. In this respect, it suggests the setting up of a permanent body.

D. ICM's role — An asset for Europe

42. The Committee of Ministers did not follow up this proposal, since the problem was referred to the governmental body entrusted with legal aspects of refugees' problems (CAHAR).

43. Since the Committee of Ministers is not convinced of the necessity of specific action by the Council of Europe in this field, it should urge the governments of member states to achieve a co-ordinated action within organisations entrusted with operational activities and particularly with ICM which, through the resettlement of migrants and asylum-seekers, the return of talent and the provision of qualified experts, contributes significantly to a reduction of erratic migratory flows.

44. At the present time, governments try to tackle the international phenomenon individually by reinforcing considerably their administrative means, whereas co-ordination and know-how of specialised organisations could avoid dispersion and waste of available means at national level. Many European countries are claiming burden-sharing but at the same time they seem to shy away from a frank and open co-operation and by doing so they are led to take costly individual measures which do not solve the problem. Not only should the means of ICM be increased but member states should, through concertation, forge a common European approach within the framework of ICM. Besides, Council of Europe member states which have not yet joined ICM should do so as soon as possible. To be effective, burden-sharing should involve all the Council of Europe member states.

question humanitaire et ont exprimé le vœu que les recommandations susmentionnées de l'Assemblée soient mises en œuvre par tous pour éviter que certains ne soient accusés de vouloir pratiquer une politique à «deux vitesses».

41. Les travaux en cours au Conseil de l'Europe dans le domaine des réfugiés sont particulièrement axés sur l'établissement de normes ouvrant la possibilité d'élaborer des politiques communes. La Recommandation 1016 (1985) souligne l'importance de ce travail, met en évidence les problèmes dont la solution doit être avancée et insiste sur la nécessité d'une coopération sous forme d'actions concrètes visant à répartir plus équitablement les charges. Il a été recommandé de créer, à cet égard, un organisme permanent.

D. Rôle du CIM — Un atout pour l'Europe

42. Le Comité des Ministres n'a pas donné suite à cette proposition, puisque le problème a été confié à l'organisme intergouvernemental chargé des aspects juridiques des problèmes des réfugiés (CAHAR).

43. Puisque le Comité des Ministres n'est pas convaincu de la nécessité d'une action spécifique du Conseil de l'Europe dans ce domaine, il devrait inciter les gouvernements des Etats membres à coordonner leurs actions au sein des organisations chargées d'activités opérationnelles, en particulier du CIM qui, avec la réinstallation des migrants et des demandeurs d'asile, le retour des compétences et l'envoi d'experts, contribue notablement à la diminution des flux migratoires erratiques.

44. Pour le moment, les gouvernements s'efforcent de traiter ce phénomène international individuellement, en renforçant considérablement leurs moyens administratifs. Or, la coordination et le savoir-faire au sein des organisations spécialisées pourraient éviter la dispersion et le gaspillage des moyens disponibles au niveau national. De nombreux pays européens réclament un meilleur partage des charges mais, parallèlement, semblent se dérober à une coopération franche et ouverte. Cela conduit à adopter des mesures individuelles coûteuses qui ne servent nullement à résoudre le problème. Il faut non seulement renforcer les moyens du CIM mais aussi, par une concertation des gouvernements membres, forger une politique européenne commune au sein du CIM. Par ailleurs, les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore adhéré au CIM devraient le faire dans les meilleurs délais. Pour être efficace, le partage du fardeau doit concerner tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.